

Deux élus communistes havrais plaident la cause de l'éolien à Bercy

Publié 21/07/2016 à 22H44

Partager

Réagir

Politique. Nathalie Nail et Jean-Paul Lecoq, élus communistes, sont allés à Bercy évoquer des dossiers sensibles du territoire. En tête de liste : l'éolien.



La filière industrielle de l'éolien au Havre, véritable serpent de mer...



La fermeture de la centrale ne serait qu'un effet d'annonce

L'éolien en mer restera-t-il un mirage ? Nathalie Nail, conseillère municipale et conseillère de la Codah, et Jean-Paul Lecoq, maire de Gonfreville-l'Orcher, conseiller départemental et vice-président de la Codah, sont montés au créneau. Lundi, ils ont été reçus par le cabinet du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, au sujet de l'avenir de la filière industrielle de l'éolien en mer et des usines attendues au Havre. Dans un communiqué, les deux élus indiquent avoir obtenu « *des clarifications sur la position du gouvernement dans ce projet majeur pour l'emploi et enjeu désormais d'une vaste partie de Monopoly à rebondissements* ».

« Non négociable »

Le gouvernement aurait confirmé le désengagement d'Areva (dont l'État est actionnaire à 90 %) de l'entreprise offshore Adwen et validerait à la rentrée le choix du repreneur des parts (50 % pour Areva ; l'Espagnol Gamesa possédant les autres 50 %). Les deux principaux candidats sont l'Allemand Siemens et l'Américain General Electric. Trois critères conditionneraient ce choix, rapportent les deux élus : le prix du rachat, la garantie des premières livraisons par Adwen et l'engagement de création d'usines en France. « *Compte tenu du surcoût important de l'éolien maritime sur le terrestre, nous avons rappelé que la création de la filière, et par conséquent des emplois promis, était non négociable, soutiennent les deux élus. Personne ne comprendrait que des groupes étrangers viennent créer des parcs au large de nos côtes à partir d'usines situées hors de France.* »

Le cabinet se serait montré réceptif à cet argument tout en précisant que le prix de rachat était crucial pour départager les repreneurs. « *Il ne nous a fourni aucune garantie quant à la situation géographique des usines potentielles, Cherbourg disposant de nombreux atouts...* observent les deux élus. *Nous avons soutenu que le port du Havre, par les espaces dont ils disposent, ses outils et la diversité de ses industries, donc de savoir-faire utiles aux chantiers,*

devait demeurer la tête de pont de cette future filière, Cherbourg pouvant parfaitement, tout comme Dieppe au Nord, compléter le dispositif. »

« Tous ensemble »

D'après les deux élus, le cabinet se serait gardé d'entrer dans ces « considérations territoriales », mais aurait souligné la volonté du ministre d'obtenir la confirmation du repreneur sur son implantation en Normandie. « *Il convient de rester extrêmement vigilant pour que cet impératif ne soit pas sacrifié au profit du nombre de zéro sur le chèque* », préviennent les élus locaux. Le cabinet aurait de plus noté que la mobilisation des acteurs locaux restait timide.

« Nous appelons le Grand Port Maritime du Havre à inviter avant la fin août les deux repreneurs potentiels afin de leur présenter les atouts dont nous disposons pour l'accueil de cette filière et de rassembler à cette occasion tous les décideurs politiques et économiques afin de démontrer la totale mobilisation des acteurs locaux... Près de 1 000 emplois sont en jeu, invitent Nathalie Nail et Jean-Paul Lecoq (...) Nous devons tous ensemble - en faisant fi des divisions partisans, insistent-ils - prendre notre destin en main, à défaut de quoi, nous verrons passer au large de notre port les futurs mâts et turbines. »

Les autres points mis sur le tapis

À propos du maintien du site de production de la **cimenterie Lafarge de Saint-Vigor-d'Ymonville**, les deux élus ont de nouveau plaidé pour l'organisation d'une table ronde. « *Nous avons redit que le groupe s'appuie cyniquement sur les engagements de la France à la Cop21 pour fermer ses unités de production afin de réduire sa facture carbone.* » Selon eux, le cabinet se serait montré plus soucieux d'obtenir de solides garanties financières pour les futurs licenciés que d'éviter le licenciement, « *se retranchant derrière l'impossibilité d'intervenir dans la stratégie d'un groupe privé* ». Il se serait néanmoins engagé à relayer la demande de table ronde. Il aurait aussi renouvelé l'intention du ministre d'obtenir la mise en place de droits à polluer aux frontières de l'UE afin d'éviter les délocalisations. « *Une idée intéressante, mais dont la temporalité n'est absolument pas en phase avec le mouvement déjà constaté, à l'image de Lafarge (...) et qui mettrait des années pour voir le jour compte tenu des réticences de nombreux pays libéraux en Europe.* »

Sur l'avenir de la **centrale thermique**, « *le cabinet s'est montré rassurant, estimant que cette prétendue fermeture relevait surtout d'un effet d'annonce du ministère de l'Environnement* », relatent-ils. Le cabinet a rappelé les investissements réalisés, en cours et la volonté d'EDF de conduire la reconversion du site dans les délais. « *Nous avons rappelé notre vigilance et plaidé pour que ce projet soit travaillé, sans pression, avec tous les acteurs et notamment les salariés.* »

Confortement de l'axe Seine : « *Nous avons remis les propositions des élus communistes de Seine-Maritime pour consolider cet axe portuaire et industriel avec tous ses emplois, un axe stratégique menacé par la création du canal Seine Nord validé par l'État qui lui dédiera 2 milliards d'euros sur 5 ans. Nous avons réclamé un plan d'investissements à hauteur d'un milliard d'euros dès 2017* ». Le cabinet se serait montré prudent, rappelant l'unité sans faille dont ont fait preuve les partisans du canal Seine Nord qui ont obtenu les financements (4,5 milliards).

Enfin, concernant la **consolidation des raffineries**, l'État soutient n'avoir guère de prise sur les choix des raffineurs, a fortiori lorsqu'ils sont étrangers comme à Port-Jérôme avec Exxon. « *Il a cependant convenu que les déclarations de la direction de Total en plein mouvement social en mai relevaient plus de l'effet d'annonce que d'une intention concrète. Toutefois, il*

estime que les raffineries devront à terme modifier leurs productions, notamment vers les biocarburants pour faire face aux prévisions fortement à la baisse des besoins en hydrocarbures dans les décennies à venir. »